



ACTION DES CHRETIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT) – CAMEROUN
BUREAU NATIONAL
RD/063/RDA/J06/BPP du 23 février 1993

COMMUNIQUE

Répression sanglante au Cameroun... Manifester est un Droit !

L'ACAT-Cameroun s'insurge contre l'exercice des violences perpétrées le samedi 26 janvier 2019 contre la dynamique de contestation collective du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) – Parti politique de l'opposition ;

L'ACAT-Cameroun dénonce et condamne l'usage disproportionné de la force par les forces de maintien de l'ordre à l'encontre des populations civiles manifestant pacifiquement ce jour.

Dans la même veine, l'ACAT-Cameroun observe avec désarroi et de manière progressive, des actes d'oppression et de persécution des acteurs politiques et autres défenseurs des droits et libertés, dans le but de restreindre leur possibilité de participer activement à la vie politique du Cameroun ; Actes inadmissibles et contraires à la légalité pour un système démocratique dont se réclame l'Etat du Cameroun.

Samedi 26 janvier 2019, les régions du Centre (Yaoundé), Littoral (Douala) et Ouest (Bafoussam, Dschang et Bouda) ont connu dès l'aurore, un quadrillage militarisé en vue d'empêcher la marche pacifique des militants du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) - parti de l'opposition.

Marche fortement réprimandée, L'ACAT-Cameroun a constaté, avec regret, l'effectivité des tirs à balle réelle et des arrestations massives des leaders décentralisés des dites marches. Notamment à Douala, l'avocate Michelle NDOKI et monsieur Célestin Ndjamen, tous deux connus comme cadres du MRC, ont reçu des projectiles de la police dont deux impacts sur la jambe droite de Me NDOKI Michèle et un impact sur la jambe gauche de monsieur Célestin Ndjamen ;

A Bafoussam, Bouda, Dschang et Yaoundé : Paul Eric Kingué, ancien cadre du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) parti au pouvoir, reconverti à l'opposition ; Valsero, artiste/musicien camerounais – dont le divorce est fortement entretenu avec le régime en place ; les avocats NGALIEMBOU Alphonse, SIMTH Emmanuel et TASSA André-marie, entre autres, ont été provisoirement privés de leur liberté dans plusieurs lieux de détention.

Fort de ces faits, l'ACAT-Cameroun condamne avec véhémence et sans réserve la répression sanglante observée ce samedi 26 janvier 2019 et invite les autorités compétentes à user de tous les moyens qui s'imposent pour que cesse de telles atrocités et que les auteurs de ces barbaries soient identifiés et punis suivant la réglementation en vigueur en la matière car manifester pacifiquement est un Droit.

Fait à Douala/Cameroun, le 27/01/2019

Signé(e)

Maxime BISSAY
Président National
Coordinateur ACAT-Littoral